

PAGE D'ACCUEIL**NOUVEAUTÉS****CALENDRIER****PRODUITS****COMMUNIQUÉS**

Le boeuf virtuel du MAAO

2 volume**1 numéro**

Rédacteur en chef(s) : Joanne Handley - généticienne, bovins de boucherie/MAAO
Date de création : 31 janvier 2003
Média substitut : Non disponible

[Abonnez-vous à ce bulletin d'information](#)

Sommaire

1.
[Conseils boursiers pour les éleveurs bovins \(1re partie\)](#)
2.
[Comment étirer la saison de pâturage jusqu'en automne](#)
3.
[Vacciner, oui... mais au bon moment!](#)
4.
[Indication du pays d'origine.....\(IPO\)](#)
5.
[Conseils de gestion](#)
6.
[Budgets](#)
1.
[Scénario de finition](#)
2.
[Scénario de finition](#)
7.
[Le cours sur l'administration des médicaments pour le bétail](#)

[| Haut de la page |](#)[| Bulletins - MAAO |](#)

pour plus de renseignements:
sans frais: 1 877 424-1300
local: (519) 826-4047
courriel: ag.info@omaf.gov.on.ca

| [Page d'accueil des MAAARO](#) |

| [Site principal](#) | [Commentaires](#) | [Recherche](#) | [Plan du site](#) | [English](#) |
| [Page d'accueil](#) | [Nouveautés](#) | [Calendrier](#) | [Produits](#) | [Communiqués](#) |



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Les renseignements de ce site sont fournis à titre de service au public. On ne peut garantir que l'information est à jour ou exacte. Les lecteurs devront vérifier l'information avant de s'en servir.

Vos commentaires et questions techniques à: email@omaf.gov.on.ca

©Imprimeur de la [Reine pour l'Ontario](#), 2005

Dernières modifications : NaN undefined NaN

Conseils boursiers pour les éleveurs bovins (1re partie)

Auteur : Tom Hamilton - chef du programme des systèmes de production bovins de boucherie/MAAO

Date de création : 31 janvier 2003

Dernière révision : 31 janvier 2003

« Le TSE a clôturé en baisse de 50 points aujourd'hui » Qu'est-ce que ça veut dire pour les éleveurs bovins?

La plupart d'entre nous sommes familiers avec le concept de la vente et de l'achat d'actions d'entreprises sur le marché boursier. Même si nous ne participons pas personnellement au « marché », nous savons que l'une de ses principales caractéristiques est le **risque**! Et depuis un an et demi, les événements ont bien montré à quel point ces marchés pouvaient être instables. Les investissements à « rentabilité certaine », comme certaines entreprises de haute technologie, ont coulé à pic. La tragédie des attaques terroristes a mis en relief la vulnérabilité des secteurs de l'économie aux événements imprévisibles. Le risque est devenu excessif.

Mais saviez-vous que les éleveurs bovins participent à l'un des marchés les plus anciens et les plus risqués sur terre? En effet, le marché à bestiaux ou *livestock market* est à l'origine du nom *stock market* donné actuellement aux marchés financiers de Bay Street, de Wall Street et d'ailleurs! Les fluctuations rapides des prix des bestiaux au marché avec lesquels composent les agriculteurs depuis le Moyen Âge ont inspiré ce choix de nom!

Ainsi donc, les éleveurs qui produisent pour des marchés non réglementés, comme le bœuf et le porc, sont habitués au risque. On pourrait même dire qu'ils ont inventé le risque de prix. Mais y a-t-il des façons de réduire le risque?

[| Haut de la page](#)

Pour réduire le risque de prix dans la production bovine, on a proposé la méthode du **cycle des bovins**. Il s'agit d'une augmentation et d'une diminution cycliques du nombre de bovins, qui ont tendance à survenir au fil des ans. Depuis 1870, il y a eu 10 cycles des bovins au Canada. Chaque cycle a duré en moyenne une dizaine d'années, de sommet à sommet. Ces cycles sont très importants pour les producteurs puisque le prix du marché pour les bestiaux a tendance à aller à contre-courant du cycle. C'est une question d'offre et de demande... lorsqu'il y a beaucoup de vaches produisant beaucoup de veaux de boucherie (l'offre), le prix des veaux est bas. À l'inverse, lorsqu'il y a relativement peu de vaches produisant moins de veaux à vendre, la demande est forte pour les veaux et leur prix est élevé.

La durée du cycle dépend du délai de « réaction biologique » des troupeaux à ces signaux du marché. Au creux du cycle, le nombre de vaches diminue en réponse à plusieurs années de prix très faibles pour les veaux. Au bout d'un an ou deux, cette diminution entraîne une baisse de l'offre de viande qui s'accompagne d'une hausse des prix au comptoir des viandes. Il s'ensuit une augmentation de la demande de bovins gras, qui se traduit immédiatement par une hausse des prix des veaux. Les éleveurs comprennent alors qu'il est temps d'intensifier la production. Ils conservent donc un nombre supérieur de génisses l'année suivante, ce qui réduit encore davantage l'offre de veaux et accroît encore le prix des veaux. Au bout de deux à trois ans, ces génisses vêlent pour la première fois et contribuent enfin à accroître l'offre.

Le prix du marché demeure habituellement élevé pendant trois à quatre ans, puis les prix se stabilisent lorsque l'augmentation de l'offre de bovins rattrape la demande. Ensuite, les prix chutent rapidement à mesure que les veaux « excédentaires » arrivent sur le marché. Les producteurs commencent avec un certain retard à liquider leurs vaches en réponse à la faiblesse des prix et le nombre de vaches recommence à diminuer.

Si nous avons de la souplesse pour ajuster la taille de notre cheptel bovin et si nous parvenons à prévoir la date approximative des sommets et des creux du cycle, nous devrions bien nous en tirer. Nous devrions au moins pouvoir stabiliser les revenus agricoles ou même les optimiser, au fil des ans. Nous devrions aussi pouvoir mieux planifier le lancement d'une entreprise, son expansion ou l'arrêt des activités. C'est du moins ce qu'affirment les experts! Nous verrons dans la deuxième partie de cet article, qui sera publiée dans un numéro prochain, s'il est possible d'utiliser ces renseignements pour gérer les risques.

| [Haut de la page](#) |

pour plus de renseignements:
sans frais: 1 877 424-1300
local: (519) 826-4047
courriel: ag.info@omaf.gov.on.ca

| [Page d'accueil des MAAARO](#) |

| [Site principal](#) | [Commentaires](#) | [Recherche](#) | [Plan du site](#) | [English](#) |
| [Page d'accueil](#) | [Nouveautés](#) | [Calendrier](#) | [Produits](#) | [Communiqués](#) |



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Les renseignements de ce site sont fournis à titre de service au public. On ne peut garantir que l'information est à jour ou exacte. Les lecteurs devront vérifier l'information avant de s'en servir.

Vos commentaires et questions techniques à: email@omaf.gov.on.ca

©Imprimeur de la [Reine pour l'Ontario](#), 2005

Dernières modifications : NaN undefined NaN

Comment étirer la saison de pâturage jusqu'en automne

Auteur : Tom Hamilton - chef du programme des systèmes de production bovins de boucherie/MAAO

Date de création : 31 janvier 2003

Dernière révision : 31 janvier 2003

Table des matières

1. [L'idée générale](#)
2. [La neige en ligne de compte](#)
3. [Les inconvénients](#)
4. [Résultats des recherches](#)
5. [Conclusion](#)

Les agriculteurs qui élèvent des animaux qui broutent, tels que vaches, moutons et chèvres, découvrent comment utiliser plus longtemps leurs pâturages. Ils se servent d'herbe laissée sur pied pour étirer la saison de pâturage jusque bien après les premières neiges! Pourriez-vous faire de même?

L'idée générale

Choisissez une terre actuellement utilisée pour le pâturage. Elle doit comporter un brise-vent naturel, par exemple un boisé de ferme, ou une simple clôture en planches ou en plastique. Grosso modo, la mise en réserve d'un acre d'herbage fournit 10 semaines de pâturage pour une vache de race à viande, en octobre, novembre et décembre.

L'accès des animaux à l'eau est crucial après le gel. On recommande une source d'eau située non loin dans une étable ou d'un abreuvoir à l'épreuve du gel installé dans le pâturage (certains ne nécessitent pas d'électricité) et alimenté par un tuyau enfoui dans la terre. Les étangs, les ruisseaux et les autres cours d'eau ne sont pas une bonne solution, ni pour le bétail ni pour l'environnement.

N'utilisez pas ce pâturage au printemps. Laissez l'herbe pousser et récoltez-la à la mi-juillet, avec le bétail ou la machinerie. L'épandage d'un engrais azoté et de bonnes pluies favorisent une repousse vigoureuse. Laissez l'herbe repousser jusqu'au premier gel meurtrier de l'automne. Votre herbage laissé sur pied est maintenant prêt à être brouté. Il est important d'attendre le premier gel meurtrier pour éviter les repousses. Les repousses épuisent les réserves d'énergie des racines et la culture est affaiblie au printemps.

Laissez entrer votre troupeau dans le pâturage et faites comme en été. Vous pouvez opter pour le pâturage rationné ou en rotation, ou laisser le troupeau paître dans un vaste champ. Comme l'herbe ne repousse pas beaucoup, le problème du broutage des repousses ne se pose pas. Néanmoins, une clôture électrique à fils synthétiques posée dans le champ

est une façon simple de limiter l'accès au pâturage et de réduire le gaspillage. Par contre, une fois la neige arrivée, il y aura beaucoup de dommages causés par le piétinement et de gaspillage de fourrage si l'accès des animaux aux « nouveaux terrains » n'est pas limité d'une certaine façon. Une couche de neige molle et fraîche, si elle est piétinée, forme une croûte glacée sur l'herbe qui empêche le bétail d'y avoir accès. Dès qu'il neige, il est donc fortement recommandé d'installer une clôture amovible devant les animaux ou d'aménager de petits enclos.

| [Haut de la page](#) |

La neige en ligne de compte

Les vaches et les moutons sont très doués pour aller chercher l'herbe ensevelie sous la neige. D'après des essais réalisés à la station de recherche agricole de New Liskeard (NLARS), les vaches de race à viande peuvent trouver leur nourriture efficacement sous 25 cm de neige. Une accumulation de neige de plus de 30 cm limite la quantité ingérée.

La présence d'une herbe haute mûre comme la timothe dans le fourrage aide les animaux à localiser celui-ci. Les tiges hautes agissent comme des drapeaux qui incitent les bêtes à creuser sous la neige, où est préservée la majeure partie du fourrage en phase végétative de qualité.

Les inconvénients

Le pâturage automnal a aussi ses inconvénients, notamment l'arrachage de mottes de terre lors des automnes pluvieux et une production de fourrage pouvant être légèrement inférieure l'été suivant. Il vaut mieux ne pas mettre en pâturage la même terre plus de trois années de suite. Enfin, vu de la route, on pourrait penser que vos bêtes n'ont que de la neige à se mettre sous la dent, alors vous risquez de recevoir un coup de fil d'un voisin curieux.

Résultats des recherches

Des vaches tarées gravides ont pâture jusqu'à la mi-décembre au NLARS sans aucune incidence défavorable et des vaches en lactation ayant vêlé en juillet ont pâture sans problème jusqu'à la fin de novembre. Tous les animaux ont été en bonne santé et sont demeurés plus propres que leurs congénères gardés dans les étables.

Conclusion

Le pâturage automnal abaisse le coût de production en nécessitant moins de fourrage conservé et de litière, et en abaissant les coûts de manutention du fumier. Rien de vraiment révolutionnaire là-dedans, tout simplement une nouvelle façon d'utiliser ce dont vous disposez déjà.

| [Haut de la page](#) |

pour plus de renseignements:
sans frais: 1 877 424-1300
local: (519) 826-4047
courriel: ag.info@omaf.gov.on.ca

| [Site principal](#) | [Commentaires](#) | [Recherche](#) | [Plan du site](#) | [English](#) |
| [Page d'accueil](#) | [Nouveautés](#) | [Calendrier](#) | [Produits](#) | [Communiqués](#) |



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Les renseignements de ce site sont fournis à titre de service au public. On ne peut garantir que l'information est à jour ou exacte. Les lecteurs devront vérifier l'information avant de s'en servir.

Vos commentaires et questions techniques à: email@omaf.gov.on.ca

©Imprimeur de la [Reine pour l'Ontario](#), 2005

Dernières modifications : NaN undefined NaN

Vacciner, oui... mais au bon moment!

Auteur : Nancy Noecker - spécialiste des élevages vache/veau/MAAO
Date de création : 31 janvier 2003
Dernière révision : 31 janvier 2003

On pense souvent qu'il suffit de vacciner les veaux au sevrage pour les protéger de la maladie. Or, la vaccination des vaches et le moment choisi pour ce faire sont importants pour la santé et donc la rentabilité des veaux de long engraissement.

En novembre, lors d'un symposium sur les bovins, M. Rob Tremblay, de Boehringer Ingelheim, a présenté les résultats de recherches qui établissent un lien entre la diarrhée virale bovine (BVD) et la maladie ou la mortalité chez les veaux. Près de 25 % des veaux qui sont morts pendant les études étaient infectés en permanence et immunotolérants (IPI). Le veau IPI est contaminé par le virus de la BVD in utero, au début de la gestation, avant la vaccination annuelle qui aurait immunisé sa mère. Tous les soins ou les vaccins qui lui sont donnés par la suite ne règlent en rien le problème. La vaccination de la vache avant la mise à la reproduction est le seul moyen d'éviter que les veaux soient infectés en permanence par la BVD.

Il est donc recommandé d'effectuer la vaccination des vaches entre le moment du vêlage et de la mise à la reproduction. Les vaches seront ainsi immunisées pendant toute la gestation et leurs veaux ne seront pas IPI.

Quand devez-vous commencer à vous préoccuper de ceci? Il serait temps de le faire : les vaccins donnés à vos vaches ce printemps protégeront les veaux nés en 2004. Les éleveurs de bovins en parcs d'engraissement commenceront à se renseigner à ce sujet car tout ce qui peut contribuer à réduire la mortalité et la morbidité chez les veaux revêt un grand intérêt pour eux. En fait, certains d'entre eux nous ont demandé à l'automne si et quand les vaches avaient été vaccinées.

Le choix du moment étant crucial, vous devez faire ces changements dès **maintenant!** Contactez votre vétérinaire et discutez de votre programme de vaccination. Celui-ci peut devenir un argument de plus en faveur de votre troupeau au moment de la vente.

| [Haut de la page](#) |

pour plus de renseignements:
sans frais: 1 877 424-1300
local: (519) 826-4047
courriel: ag.info@omaf.gov.on.ca

| [Site principal](#) | [Commentaires](#) | [Recherche](#) | [Plan du site](#) | [English](#) |
| [Page d'accueil](#) | [Nouveautés](#) | [Calendrier](#) | [Produits](#) | [Communiqués](#) |



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Les renseignements de ce site sont fournis à titre de service au public. On ne peut garantir que l'information est à jour ou exacte. Les lecteurs devront vérifier l'information avant de s'en servir.

Vos commentaires et questions techniques à: email@omaf.gov.on.ca

©Imprimeur de la [Reine pour l'Ontario](#), 2005

Dernières modifications : NaN undefined NaN

Indication du pays d'origine.....(IPO)

Auteur : Dennis Martin - spécialiste de l'engraissement de bovins de boucherie/MAAO; Nancy Noecker - spécialiste des élevages vache/veau/MAAO

Date de création : 31 janvier 2003

Dernière révision : 31 janvier 2003

Les producteurs de bœuf de l'Ontario seront-ils touchés? Ce projet risque-t-il d'influer sur votre prix?

Vous pourriez en mettre la main au feu, alors lisez ce qui suit et surveillez l'évolution du dossier!

En octobre 2002, le Département de l'agriculture des États-Unis (USDA) a publié des directives facultatives sur l'indication du pays d'origine (IPO). Les denrées visées par cette exigence comprennent les pièces entières fraîches ou congelées de **bœuf**, le veau, l'agneau, le porc, le poisson, les fruits et légumes frais et congelés, et les arachides. Les détaillants doivent indiquer le pays d'origine des denrées visées. Les directives sont facultatives jusqu'au 30 septembre 2004, après quoi un régime de réglementation obligatoire entrera en vigueur.

Pour que le bœuf soit étiqueté par les détaillants comme « produit des États-Unis », il doit provenir exclusivement d'animaux nés, élevés et abattus aux États-Unis. Pour assurer que l'étiquetage des produits est adéquat, les détaillants et leurs fournisseurs devront tenir leurs dossiers de manière à fournir une piste de vérification.

On entend par détaillant quiconque achète ou vend pour 230 000 \$ ou plus de fruits et de légumes frais ou congelés au cours d'une année civile. Cette définition exclut donc les petites boucheries, poissonneries et épiceries qui achètent de plus petites quantités de fruits et légumes ou n'en achètent pas du tout. L'industrie de la restauration, par exemple les restaurants et les bars, est exemptée, et le poulet n'est pas assujéti aux règlements sur l'IPO.

[| Haut de la page](#)

Quand une denrée visée, par exemple le bœuf, est un ingrédient d'un aliment transformé, elle est exemptée. Des exemples? La viande cuite, salaisonée, fumée, restructurée ou hachée contenant un autre ingrédient. Le bœuf haché n'est pas considéré comme tel s'il contient des additifs, des céréales, des dérivés du soja ou d'autres allongeurs de viande, et il ne doit contenir ni sel, ni édulcorant, ni aromatisants, ni épices, ni aucun autre assaisonnement. Les produits de bœuf haché à ingrédient ajouté ou à transformation complémentaire ne sont pas assujettis aux exigences relatives à l'IPO.

Les États-Unis étant la principale destination de la majeure partie du bœuf canadien, les directives facultatives sur l'IPO soulèvent évidemment quelques questions.

- L'identité canadienne sera-t-elle un avantage pour vendre du bœuf aux É.-U.?
- Les conditionneurs et détaillants des É.-U. seront-ils moins portés à utiliser des bovins ou du bœuf du Canada (ou d'autres pays)?
- Les conditionneurs des É.-U. exigeront-ils des délais pour la transformation des bovins canadiens?

- Les conditionneurs des É.-U. refuseront-ils les animaux non admissibles à une étiquette donnée?
- L'étiquetage volontaire ouvre-t-il des débouchés commerciaux?
- L'étiquetage obligatoire fait-il augmenter les coûts de mise en marché sans procurer d'avantages sur les plans de la qualité ou de la salubrité pour le consommateur?
- Les directives font-elles obstacle au commerce libre et ouvert qui a été favorisé jusqu'à présent?
- Les consommateurs réagiront-ils par de nouvelles demandes d'information?
- D'autres pays importateurs envisageront-ils des mesures semblables pour inciter à moins consommer de produits importés?
- L'offre intérieure de bœuf augmentera-t-elle au Canada, entraînant une baisse des prix du gros et du détail?
- Les détaillants participeront-ils? (On prévoit une participation très faible au programme facultatif.)
- Les directives seront-elles contestées en vertu des accords commerciaux actuels (ALENA, OMC)? Le cas échéant, quand?
- Quels seront les coûts et qui les assumera? Le consommateur, le détaillant, le grossiste, le conditionneur ou le producteur?
- Les IPO ouvriront-elles des créneaux pour les produits?
- Les réactions aux directives facultatives seront-elles prises en compte lors de l'élaboration des règlements définitifs?
- Y aura-t-il un mouvement en faveur d'une modification de la loi aux É.-U.?

Pour en savoir plus sur les incidences possibles de ces règlements sur l'industrie du bœuf en Ontario et au Canada, consultez la rubrique « What's New? » du site Web de l'OCA.

Le public a jusqu'au 9 avril 2003 pour faire parvenir ses observations sur l'utilité des directives facultatives, par courriel à cool@usda.gov ou par la poste à Country of Origin Labeling Program, Agricultural Marketing Service, USDA STOP 0249, 1400 Independence Ave. SW, Washington DC, USA 20250-0249. On trouvera dans le site Web les directives, une feuille de questions et réponses, et les commentaires soumis par le public sur l'IPO. La rédaction de la réglementation obligatoire commencera en avril 2003.

Liens connexes

- ["What's New" du site Web de l'OCA](#)
- [Agricultural Marketing Services - Country of Origin Labeling](#)

| [Haut de la page](#) |

pour plus de renseignements:
sans frais: 1 877 424-1300
local: (519) 826-4047
courriel: ag.info@omaf.gov.on.ca

| [Site principal](#) | [Commentaires](#) | [Recherche](#) | [Plan du site](#) | [English](#) |
| [Page d'accueil](#) | [Nouveautés](#) | [Calendrier](#) | [Produits](#) | [Communiqués](#) |



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Les renseignements de ce site sont fournis à titre de service au public. On ne peut garantir que l'information est à jour ou exacte. Les lecteurs devront vérifier l'information avant de s'en servir.

Vos commentaires et questions techniques à: email@omaf.gov.on.ca

©Imprimeur de la [Reine pour l'Ontario](#), 2005

Dernières modifications : NaN undefined NaN

Conseils de gestion

Auteur : Le personnel du MAAARO
Date de création : 31 janvier 2003
Dernière révision : 31 janvier 2003

- Les températures très basses et le vent peuvent accroître les besoins caloriques de 20 % à 50 %. Augmentez les rations en conséquence.
- Contrôlez la note d'état corporel. Au cours du dernier trimestre de gestation, la vache doit avoir une note de 3,5 à 4,0 sur une échelle de 1 à 5. L'état corporel est un reflet de l'alimentation du troupeau et de son environnement.
- Si le fourrage est de qualité inférieure, faites-en analyser un échantillon afin de déterminer si des suppléments sont nécessaires. Calories, protéines, phosphore, sélénium et vitamine A sont des éléments qui sont souvent déficients.
- Assurez-vous que les vaches ont assez d'eau. Selon son gabarit et son stade de production, une vache a besoin de 19 à 42 litres d'eau par jour, même par temps très froid.
- Songez à peser les génisses de relève pour vous assurer qu'elles atteindront 70 % de leur poids adulte d'ici la mise à la reproduction.
- Recueillez de l'information génétique pour la prochaine saison de reproduction (rapports des stations d'épreuves des taureaux, catalogues pour l'insémination artificielle) et commandez longtemps d'avance le sperme nécessaire.
- Visitez les stations d'épreuves des taureaux, contrôlez le rendement des taureaux à l'épreuve, parlez avec les éleveurs -- il est souvent payant de magasiner tôt.
- Assurez-vous que vos taureaux sont prêts pour la prochaine saison de reproduction. Un programme de nutrition adapté est essentiel pour fournir au taureau les réserves dont il a besoin pour faire une bonne saison de reproduction.
- Songez à faire évaluer le sperme de vos taureaux pour éviter les mauvaises surprises à l'arrivée de la saison de reproduction.

| [Haut de la page](#) |

Vêlage de printemps

- Si vous vaccinez contre la diarrhée du veau, choisissez bien le moment des injections. Consultez votre vétérinaire pour la gestion globale de la santé du troupeau.
- Consultez votre vétérinaire au sujet des calendriers de vaccination pré- et post-partum.
- Préparez-vous pour la saison de vêlage en rassemblant les fournitures (bagues, sélénium et vitamine A, électrolytes, iode et produits pharmaceutiques contre la diarrhée et les problèmes respiratoires) et le matériel requis (instruments pour la mise bas et pour nourrir les veaux, lampes chauffantes, décorneur, instruments de castration) et en préparant les installations de vêlage.
- Séparez les vaches en lactation des vaches en gestation.
- Veillez à ce que les installations de vêlage et les enclos à veaux soient toujours recouverts de litière propre et sèche.

pour plus de renseignements:
sans frais: 1 877 424-1300
local: (519) 826-4047
courriel: ag.info@omaf.gov.on.ca

| [Page d'accueil des élevages](#) |

| [Site principal](#) | [Commentaires](#) | [Recherche](#) | [Plan du site](#) | [English](#) |
| [Page d'accueil](#) | [Nouveautés](#) | [Calendrier](#) | [Produits](#) | [Communiqués](#) |



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Les renseignements de ce site sont fournis à titre de service au public. On ne peut garantir que l'information est à jour ou exacte. Les lecteurs devront vérifier l'information avant de s'en servir.

Vos commentaires et questions techniques à: livestock@omaf.gov.on.ca

©Imprimeur de la [Reine pour l'Ontario](#), 2005

Dernières modifications : NaN undefined NaN

Budgets

Auteur : Dennis Martin - spécialiste de l'engraissement de bovins de boucherie/MAAO
Date de création : 31 janvier 2003
Dernière révision : 31 janvier 2003

Ces budgets décrivent l'économie de l'alimentation des bovins et comportent des renseignements comme le coût total du gain pondéral, l'indice de conversion et le rendement net par animal. Les logiciels de budget (qui peuvent être téléchargés en ligne) peuvent vous aider à évaluer votre rendement passé et à faire des projections. Ils vous permettent d'étudier différents scénarios possibles avant de prendre des décisions quant à l'achat de bovins. Le présent numéro propose deux scénarios pour bovins de finition.

\$\$\$ Budget du coût de production pour un parc d'engraissement en Ontario \$\$\$ Scénario de finition

Renseignements sur les veaux

Poids de vente (lb.)	1,445
Poids à l'achat (lb.)	640
Jours d'engraissement	258
Mortalité en %	1.00

	\$/tête	\$/lb.
Valeur de vente	\$ 1,691	
Valeur d'achat	\$ 1,011	
Valeur perdue (décès)	\$ 14	
Marge	\$ 666	\$ 0.83

Coût prévu du gain

Nourriture (\$/lb de gain)	\$ 0.54
Santé et vétérinaire (\$/tête)	\$ 20
Mise en marché/transport (\$/tête)	\$ 27
Parcage** (\$/tête/jour)	\$ 0.25
Taux d'intérêt %	5.5

	\$/tête	\$/lb.
Nourriture	\$ 436	\$ 0.54
Santé et vétérinaire	\$ 20	\$ 0.02
Mise en marché/transport	\$ 27	\$ 0.03
Parcage	\$ 65	\$ 0.08
Intérêt	\$ 53	\$ 0.07
Coût prévu du gain	\$ 600	\$ 0.75
Rendement net	\$ 66	\$ 0.08

Situation prévue du marché

Prix de vente (\$/lb.)	\$ 1.17
Prix d'achat (\$/lb.)	\$ 1.58

	\$/tête	\$/lb.
Prix de vente rentable	\$ 1,625	\$ 1.12
Prix d'achat rentable	\$ 1,077	\$ 1.68

Gain pondéral total (lbs.)	805
Gain quotidien moyen (lb/jour)	3.12

Besoins alimentaires

	\$/tonne	Kg par tête/jour	\$/tête	% M.S.
Foin	\$ 70	2.5	\$ 45	90
Ensilage mi-fané	\$ -	-	\$ -	45
Maïs à ensilage	\$ 30	6.0	\$ 46	35
Maïs sec	\$ 160	7.3	\$ 289	86
Maïs grain humide	\$ -	-	\$ -	70
Supplément	\$ 400	0.5	\$ 52	90
Sel et minéraux	\$ 480	0.03	\$ 4	100
Autre	\$ -	-	\$ -	
Autre	\$ -	-	\$ -	

Coût total de la nourriture	\$ 436
Coût de la nourriture par lb de gain pondéral	\$ 0.54
Conversion alimentaire (lb - ration complète)	11.33
Conversion alimentaire (lb - matière sèche)	7.67

** Le parage comprend l'électricité, le téléphone, les taxes et assurances, la litière, l'enlèvement du fumier, le logement, les réparations d'équipement

Ce budget examine les coûts réels et la valeur finale d'un groupe de bouvillons Limousin noirs de qualité supérieure

achetés en avril-mai 2002, engraisés jusqu'à ce qu'ils atteignent le poids marchand puis vendus au début de janvier 2003. La ration indiquée est une **moyenne** des 258 jours. Les bouvillons ont été nourris de manière progressive; plus de fourrage grossier au début et une ration composée principalement de maïs pendant les quelque 100 derniers jours. Le producteur a obtenu un **RENDEMENT NET** de **66 \$/tête**.

| [Haut de la page](#) |

\$\$\$ Budget du coût de production pour un parc d'engraissement en Ontario \$\$\$ Scénario de finition

Renseignements sur les veaux

Poids de vente (lb.)	1,250
Poids à l'achat (lb.)	950
Jours d'engraissement	110
Mortalité en %	-

	\$/tête	\$/lb.
Valeur de vente	\$ 1,438	
Valeur d'achat	\$ 1,045	
Valeur perdue (décès)	\$ -	
Marge	\$ 393	\$ 1.31

Coût prévu du gain

Nourriture (\$/lb de gain)	\$ 0.69
Santé et vétérinaire (\$/tête)	\$ 15
Mise en marché/transport (\$/tête)	\$ 27
Parcage** (\$/tête/jour)	\$ 0.25
Taux d'intérêt %	5.5

	\$/tête	\$/lb.
Nourriture	\$ 207	\$ 0.69
Santé et vétérinaire	\$15	\$ 0.05
Mise en marché/transport	\$ 27	\$ 0.09
Parcage	\$ 28	\$ 0.09
Intérêt	\$ 21	\$ 0.07
Coût prévu du gain	\$ 297	\$ 0.99
Rendement net	\$ 95	\$ 0.32

Situation prévue du marché

Prix de vente (\$/lb.)	\$ 1.15
Prix d'achat (\$/lb.)	\$ 1.10

	\$/tête	\$/lb.
Prix de vente rentable	\$ 1,342	\$ 1.07
Prix d'achat rentable	\$ 1,140	\$ 1.20

Gain pondéral total (lbs.)	300
Gain quotidien moyen (lb/jour)	2.73

Besoins alimentaires

	\$/tonne	Kg par tête/jour	\$/tête	% M.S.
Foin	\$ 70	1.0	\$ 8	90
Ensilage mi-fané	\$ -	-	\$ -	45
Maïs à ensilage	\$ -	-	\$ -	35
Maïs sec	\$ 160	10.0	\$ 176	86
Maïs grain humide	\$ -	-	\$ -	70
Supplément	\$ 400	0.5	\$ 22	90
Sel et minéraux	\$ 480	0.03	\$ 2	100
Criblures de maïs	\$ -	-	\$ -	86
Autre	\$ -	-	\$ -	
Autre	\$ -	-	\$ -	

Coût total de la nourriture	\$ 207
Coût de la nourriture par lb de gain pondéral	\$ 0.69
Conversion alimentaire (lb - ration complète)	9.32
Conversion alimentaire (lb - matière sèche)	8.07

** Le parage comprend l'électricité, le téléphone, les taxes et assurances, la litière, l'enlèvement du fumier, le logement, les réparations d'équipement

Ce budget a servi à évaluer la faisabilité d'acheter de génisses croisées de 1 an en novembre 2002 pour les vendre en février-mars 2003. Les nombres en caractères gras sont les coûts prévus pour un producteur individuel. Dans le présent exemple, les projections établissent le **rendement net à 95 \$ par tête** et le **coût de la nourriture à 0,69 \$ par livre de gain pondéral**.

Liens connexes

- [Les logiciels de budget](#)

| [Haut de la page](#) |

pour plus de renseignements:
sans frais: 1 877 424-1300

local: (519) 826-4047

courriel: ag.info@omaf.gov.on.ca

| [Page d'accueil des élevages](#) |

| [Site principal](#) | [Commentaires](#) | [Recherche](#) | [Plan du site](#) | [English](#) |
| [Page d'accueil](#) | [Nouveautés](#) | [Calendrier](#) | [Produits](#) | [Communiqués](#) |



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Les renseignements de ce site sont fournis à titre de service au public. On ne peut garantir que l'information est à jour ou exacte. Les lecteurs devront vérifier l'information avant de s'en servir.

Vos commentaires et questions techniques à: livestock@omaf.gov.on.ca

©Imprimeur de la [Reine pour l'Ontario](#), 2005

Dernières modifications : NaN undefined NaN

Le cours sur l'administration des médicaments pour le bétail

Auteur : Craig Richardson - spécialiste des soins aux animaux/MAAO

Date de création : 31 janvier 2003

Dernière révision : 31 janvier 2003

Terminez avec succès un programme de formation sur les médicaments pour le bétail et vous obtiendrez un certificat (valable 5 ans) en administration de médicaments pour le bétail. L'Ontario Cattlemen's Association et l'Ontario Cattle Feeders' Association sont deux des partenaires qui participent à cette initiative dirigée par les producteurs pour promouvoir l'utilisation responsable et la manipulation sécuritaire des médicaments pour le bétail. Consultez le site Web ou composez le 877 480-9992 pour vérifier les dates ou obtenir de plus amples renseignements.

Liens connexes

- [Livestock Medicines Education Program](#)

| [Haut de la page](#) |

pour plus de renseignements:
sans frais: 1 877 424-1300
local: (519) 826-4047
courriel: ag.info@omaf.gov.on.ca

| [Page d'accueil des élevages](#) |

| [Site principal](#) | [Commentaires](#) | [Recherche](#) | [Plan du site](#) | [English](#) |
| [Page d'accueil](#) | [Nouveautés](#) | [Calendrier](#) | [Produits](#) | [Communiqués](#) |



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Les renseignements de ce site sont fournis à titre de service au public. On ne peut garantir que l'information est à jour ou exacte. Les lecteurs devront vérifier l'information avant de s'en servir.

Vos commentaires et questions techniques à: livestock@omaf.gov.on.ca

©Imprimeur de la [Reine pour l'Ontario](#), 2005

Dernières modifications : NaN undefined NaN